

Droits de l'Homme

---



---

# Manifesto!

---

Conference of Youth

#COY11 - PARIS 2015

- Février 2016 -

## Droits de l'Homme 1/3

### Position :

**Le changement climatique et les droits de l'homme sont inextricablement liés.** Généralement, quand on parle de changement climatique, nous avons tendance à voir ses impacts sur l'environnement, la biodiversité, l'atmosphère, etc., mais nous négligeons souvent sa dimension humaine.

**Le changement climatique a des effets désastreux sur l'environnement mais il a aussi des conséquences sociales, économiques et des effets géopolitiques.** En effet, les phénomènes climatiques tels que l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la température, les événements météorologiques extrêmes, y compris, les tempêtes, les inondations, les sécheresses et les cyclones ont un impact sur les populations humaines et sur leurs moyens de subsistance, provoquant des déplacements de population, des pénuries d'eau, la perte de terres, des menaces pour la sécurité alimentaire, la propagation de maladies, la mort du bétail, la destruction des maisons et des infrastructures, etc.

**En ce sens, le changement climatique peut affecter un large éventail des droits de l'homme :** le droit à la vie, le droit à l'alimentation, le droit de travailler, le droit à la santé, le droit d'accès à l'eau propre, le droit à l'air frais, le droit à l'abri et au logement, le droit au développement, le droit à la sécurité, le droit à un environnement sain, le droit à la terre, le droit à l'éducation, ainsi que les droits des autochtones.

Par exemple, le droit d'avoir accès à l'alimentation est menacé par l'impact du changement climatique sur les activités agricoles. Surtout quand les sécheresses frappent certaines zones où l'agriculture est la principale activité économique. En outre, la modification du schéma des précipitations et la fonte des glaciers affectent l'accès à l'eau, ce qui peut par la suite affecter la capacité d'irriguer les terres et la sécurité d'accès à la nourriture, ce qui conduit finalement à la famine. Le changement climatique affecte également les abris humains par diverses catastrophes naturelles telles que les inondations, les sécheresses et les tempêtes dans différentes parties du monde. Dans le cas de catastrophes naturelles, nous avons assistés à l'endommagement d'abris, ce qui a conduit à des déplacements de population et oblige même certaines populations à devenir des réfugiés dans d'autres pays. En touchant l'accès aux ressources, les moyens de subsistance et en causant des déplacements forcés, le changement climatique peut causer des conflits qui seront une menace pour la sécurité des hommes dans le monde. **Les impacts négatifs du changement climatiques sont une charge disproportionnée pour les personnes pauvres et vulnérables, y compris pour les femmes.** Les personnes vivant des écosystèmes fragiles, celles qui vivent dans des zones exposées comme les terres basses ou à côté d'usines polluantes et celles dont le mode de vie est liée à la nature sont aussi particulièrement affectées par le changement climatique.

Le changement climatique peut par conséquent être considéré comme l'une des menaces qui va déterminer la continuité de la vie sur terre comme il affecte la vie de tous ainsi que les droits fondamentaux partiellement ou totalement.

## Droits de l'Homme 2/3

### Recommandations :

- ▶ Les mécanismes de gouvernance devraient reconnaître l'importance multidimensionnelle du changement climatique. Comme nous nous battons si dur pour inverser les effets du changement climatique, nous devons garder à l'esprit que l'hésitation à prendre des mesures pour résoudre ce problème affecterait non seulement l'environnement mais aussi les droits fondamentaux et la vie des êtres humains.
- ▶ Les Etats devraient prendre des mesures pour protéger tous les citoyens, y compris les personnes touchées, et fournir une solution efficace contre toutes les violations des droits de l'homme causées par le changement climatique.
- ▶ Les mesures et les actions prises par les organisations internationales, les Etats et les entreprises pour répondre aux impacts du changement climatique doivent intégrer les principes des droits de l'homme. En d'autres termes, les droits de l'homme doivent être au cœur des politiques locales, nationales et internationales en matière de changement climatique.
- ▶ Les pays qui ont contribué davantage aux émissions de CO2 doivent payer les dommages causés par leur développement précédent et son impact actuel sur les droits de l'homme.
- ▶ Les Etats devraient intégrer dans leur constitution le respect de la nature et de l'environnement ; ils doivent également créer une agence ou une institution spéciale en charge des questions liées au changement climatique, s'il n'en existe pas déjà une. Ces institutions doivent veiller à ce que les politiques liées au changement climatique respectent les droits de l'homme ; elles doivent également être en charge de l'éducation à l'environnement.
- ▶ Les multinationales devraient participer activement à la lutte contre le changement climatique et à la protection des droits de l'homme. Elles doivent être tenues responsables des conséquences de leurs opérations sur les droits de l'homme et l'environnement dans leurs processus de production et dans la chaîne logistique. Les Etats et les Nations Unies doivent élaborer une convention internationale imposant des obligations directes aux entreprises. Enfin, les multinationales devraient faire face à des poursuites en cas de pollution, de dommages environnementaux ou d'écocide.
- ▶ Les prises de décision liées au changement climatique devront être examinées avec le regard des personnes vulnérables. Dans la prise de mesures, les Etats devraient prendre en compte les voix des individus vulnérables et des communautés, y compris des femmes, des enfants, des minorités, des peuples autochtones, par le biais d'un processus de participation efficace. Nous rappelons que les documents intergouvernementaux existants ont officiellement reconnu les exigences de procédure pour la participation de personnes individuelles au processus d'élaboration des politiques environnementales.
- ▶ Les Nations Unies devraient élargir leur définition de « réfugié » et reconnaître le statut de « réfugié climatique ». Elles devraient également reconnaître un « droit de vivre sur une terre viable. »
- ▶ Plus généralement, tous les acteurs locaux, nationaux et internationaux doivent répondre avec intelligence, compassion, engagement et sagesse pour contrer cette menace qui met en danger la durabilité de la race humaine et de notre planète.

## Droits de l'Homme 3/3

### Actions :

- ▶ Etablir une procédure spéciale des Nations Unies sur le changement climatique et les droits de l'homme pour apporter une cohérence au régime des droits de l'homme et au sein des institutions internationales compétentes dans les politiques publiques ; incorporer les droits de l'homme standards dans le processus de révision des INDC de l'CCNUCC.
- ▶ Mettre en place dans chaque pays un comité conduit par la société civile qui sera en charge de la mise en œuvre des recommandations de l'ONU relatives aux droits de l'homme et au changement climatique, et développer des activités de plaidoyer sur cette question.
- ▶ Eduquer les personnes sur leur droit à se défendre, en mettant en place des ateliers et des formations sur les effets néfastes du changement climatique et sur le moyen d'y faire face, de s'y adapter et de les combattre.
- ▶ Créer des plates-formes mondiales, construire des alliances au sein de la société civile et écrire des pétitions pour augmenter la prise de conscience des décideurs et des citoyens sur le changement climatique et la violation des droits de l'homme dans le monde entier
- ▶ Limiter la construction d'usines polluantes près des villes et empêcher l'enfouissement des déchets à proximité de zones habitées ; mettre l'accent sur les arbres et les ceintures vertes pour se protéger contre la sécheresse ; encourager des pratiques agro-écologiques et changer les habitudes de consommation des populations.